

Modalités d'organisation de la
scolarité au Collège Cassien
Sainte-Claire à compter du
7/03/2023

(mouvement social des agents de la
collectivité territoriale)

Modalités d'organisation de la scolarité au Collège Cassien Sainte-Claire à compter du 7/03/2023

Chers parents,

Chers élèves,

Suite à un **mouvement social d'une catégorie de personnel** (agents techniques de la CTM), nous avons été contraints de **modifier les conditions d'accueil des élèves.**

En effet, même si **l'ensemble des personnels relevant du ministère de l'Éducation Nationale est à son poste**, nous ne pouvons recevoir tous les élèves, faute de présence des agents techniques, en charge du maintien de l'hygiène et de la sécurité des locaux.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir **prendre connaissance de l'organisation actuelle des cours via les pages suivantes.**

Modalités d'organisation de la scolarité au Collège Cassien Sainte-Claire à compter du 7/03/2023

MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE POUR TOUS LES ÉLÈVES

Organisation générale	<ul style="list-style-type: none">- Présence alternée des élèves et des enseignants- Aménagement des emplois du temps- Suppression de la demi-pension- Modification des Horaires
Organisation de la scolarité	<ul style="list-style-type: none">- Venue de certaines classes par demi-journée en fonction d'horaires spécifiques (cf. tableau suivant)- En dehors de la présence des élèves au collège, ces derniers doivent effectuer, à la maison, le travail personnel donné par les professeurs. Ce travail fait partie de la continuité pédagogique et s'appuie sur les manuels scolaires des élèves.- Les élèves peuvent également suivre des classes virtuelles (date, heure et lien de connexion transmis par les professeurs sur Pronote), mais la priorité est donnée au travail écrit.

Modalités d'organisation de la scolarité au Collège Cassien Sainte-Claire à compter du 7/03/2023

► ELABORATION DES LISTES DES ELEVES ACCUEILLIS

1 ^{ère} étape	Envoi d'un sondage aux parents afin de déterminer quels sont les élèves susceptibles de se rendre au collège sans encombre (ex. Elèves non tributaires des transports scolaires)
2 ^e étape	Etablissement, par le collège, des listes d'élèves à partir des informations provenant du sondage
3 ^e étape	Envoi d'une information, aux parents, sur les dates et horaires de présence de leur enfant via un SMS dédié

Modalités d'organisation de la scolarité au Collège Cassien Sainte-Claire à compter du 7/03/2023

JOURS ET HORAIRES DES CLASSES A COMPTER DE LA SEMAINE DU 10/03/2023

Jour	Classes concernées	Horaires	Adultes accueillant les élèves	Activités pédagogiques
Lundi	4e / 3e	7h30-10h30	Enseignants et assistants d'éducation	Révision et renforcement pédagogique afin de ne pas pénaliser les élèves absents
Mardi	6e / 5e	7h30-10h30		
Mercredi	4e / 3e	7h30-10h30		
Jeudi	6e / 5e	7h30-10h30		
Vendredi	4e / 3e	7h30-10h30		